

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU JEUDI 15 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 15 février, à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 08 février 2024, se sont réunis, à la salle des fêtes de Flocques, sous la Présidence de Monsieur Martial FROMENTIN Président.

SERVICE EAU POTABLE (AEP)

Membres		
en exercice	présents	votants
66	42	44

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
33	27	6

SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Membres		
en exercice	présents	votants
62	39	40

Communes		
Adhérentes	représentées	non représentées
31	25	6

SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

Membres		
en exercice	présents	votants
64	41	42

Communes		
adhérentes	représentées	non représentées
32	26	6

Etaient présent(e)s : M.FROMENTIN Président et les délégués titulaires ou suppléants (S) suivants formant la majorité des membres en exercice : D.DUBUC M.P.VIGREUX (Avesnes-en-Val) S.GISSELERE (Bailly-en-Rivière) J.C.CAJOT W.LOISEL (S) (Baromesnil) M.RENOIRE (Bazinval) B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) M.BIARD (Canehan) A.TROUessin (Criel-sur-mer) T.PAUL (Cuverville-sur-Yères) B.DUNET C.LEMAITRE (S) (Douvrend-services AEP et ANC) C.ADAM S.QUENEUILLE (S) (Etalondes) M.MARTIN B.LAVOINE (Flocques) D.BOULENGER Y.COSSIN (S) (Fresnoy-Folny) G.DECAYEUX (Guerville) M.GUILLER (S) (Les Ifs) M.DUMONCHEL F.HURARD (S) (Londinières) S.GOSSET M.GOSSET (Longroy) V.WIPLIEZ (S) (Melleville) D.LELONG D.BOINET (Le Mesnil-Réaume) D.BLANCHE J.F.BOINET (Monchy-sur-Eu) M.MENIVAL (S) (Petit-Caux) S.TESSON (St-Martin-le-Gaillard) J.M.BEAURAIN F.MODARD (St-Ouen-sous-Bailly) J.P.PEQUERY (St-Pierre-en-Val) J.COULOMBEL M.TRANEL (St-Rémy-Boscrocourt) M.P.TAILLEUX S.KLAES (Sept-Meules) P.MERLIN C.MERLIN (S) (Touffreville-sur-Eu) B.ALIX (Villy-sur-Yères)

Etaient suppléé(e)s : J.BLONDEL (Baromesnil) L.LEROY (Douvrend-services AEP et ANC) M.DONA (Etalondes) G.DEBURE (Fresnoy-Folny) S.DUBUC (Les Ifs) J.LECOURT (Londinières) A.JOIN (Melleville) G.FECAMP (Petit-Caux) J.J DAGICOUR (Touffreville-sur-Eu)

Absent(e)s ayant donné pouvoir : M.BORDJI à B.VIOLET (Beauchamps-service AEP) N.AVISSE-GROUT (Canehan) à M.FROMENTIN

Absent(e)s-Excusé(e)s : C.HEDDE (Bailly-en-Rivière) F.BOCLET (Bazinval) C.LARCHEVEQUE R.LECONTE (Bellengreville) G.DEBEAURAIN (Criel-sur-mer) E.PAYEN (Cuverville-sur-Yères) S.GODEMAN S.RUELLOUX (Eu) E.LANNEL (Guerville) C.BOSCHER (Les Ifs) N.CATTEAU E.DEFRETIN (Incheville) P.RECOULES (Melleville) C.RODIER M.RASSE (Millebosc) J.BEAUVAL (Petit-Caux) P.ANGER T.FORTIN (Puisenval) D.ROCHE (St-Pierre-en-Val) J.J.MANESSE (Villy-sur-Yères) S.HANIN G.HOULE (Wanchy-Capval)

Secrétaire de séance : Malo BIARD

Date de publicité de l'avis de convocation : 08/02/2024

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical.

1. Matières déléguées par le Comité Syndical au président

2. Informations : point sur les dossiers

Finances

3. Débat d'Orientation budgétaire 2024 (DOB) - Eau potable, Assainissement collectif, Assainissement non collectif

4. Assainissement non collectif - procédure de relance des contrôles d'installations

5. Cybersécurité- demande de subvention

Commande publique

6. Marché de conception réalisation – Réhabilitation de la Station d'épuration de Cuverville-sur-Yères

Ressources Humaines

7. Adhésion aux missions optionnelles du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

8. Questions diverses.

Le Président remercie M. le Maire et les élus de Flocques, d'accueillir les membres de l'assemblée, au sein de la salle communale.

Francis GOURDAL (CFSP Véolia) s'est excusé de ne pas pouvoir assister à la réunion

Le quorum étant atteint, le Conseil syndical peut valablement délibérer.

Malo BIARD est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'ajout, à l'ordre du jour, du point suivant :

- COMMANDE PUBLIQUE – EAU POTABLE – Effondrement de voirie à proximité du réservoir suppression de Brunville - demande de subvention

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion du Comité syndical du 14/12/2023.

N°2024/01

MATIERES DELEGUEES par le Comité Syndical au Président

Vu les articles L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 22 juillet 2020 donnant délégation au Président en matière de marchés publics à procédure adaptée,

Le Comité Syndical est invité à prendre connaissance des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président :

- L'acquisition d'un copieur destiné au service assainissement non collectif, pour un montant de 2785 € HT auprès de RICOH. Le forfait technique s'élève à 59.97 € HT par trimestre, le coût des copies noir et blanc à 0.004€ HT l'unité, et celui des copies couleur à 0.032 € HT.
- La signature d'un marché de Diagnostic Génie-Civil Amiante et Plomb, dans le cadre de la 91^è tranche d'eau potable avec l'entreprise QUARDINA (BIHOREL). Le marché s'élève à 14 505 € HT.
- La signature d'un marché de levés topographiques, dans le cadre de la 91^è tranche d'eau potable, avec l'entreprise BRAY TOPOGRAPHIE (OISSEL). Le marché s'élève à 5 615 € HT.
- La signature d'un marché de géolocalisation et géoréférencement des réseaux enterrés, avec la société NORGEO (76800 ST ETIENNE DU ROUVRAY). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation du réseau d'assainissement du centre bourg de la commune de Criel-sur-Mer (126^è tranche de travaux d'assainissement). Le marché s'élève à 4800 € HT.
- La signature d'un marché de contrôle d'entrée des volumes de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères avec le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Seine-Maritime (LDA76) (ROUEN). Ces prestations seront réalisées dans le cadre de la réhabilitation de la station (128^è tranche de travaux d'assainissement). Le montant s'élève à 331.15 € HT.

- La signature d'un marché de sécurisation provisoire de l'effondrement de voirie à proximité du réservoir de Brunville et de réalisation de forages avec le bureau d'études Alise Environnement (Saint-Jacques-Sur-Darnétal). La sécurisation provisoire de l'effondrement correspondant au comblement avant de réaliser des investigations s'élève à 1 500 €. La réalisation de forages destructifs s'élève à 11 515 € et a pour but de déterminer l'origine de l'effondrement, de lever le risque en cas d'absence d'anomalie ou de modifier le périmètre de sécurité lié à l'effondrement.

Sur proposition du Président, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** des décisions qui ont été prises en vertu de la délégation consentie à Monsieur le Président.

INFORMATIONS : point sur les dossiers en cours

L'état d'avancement des dossiers en cours est présenté à partir d'un diaporama.

❖ Eau Potable

Sécurisation des ouvrages - Programme 2021/2022 : 80^{ème} tranche

L'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour les travaux de sécurisation du programme 2021/2022 est assurée par Aqua'Enviro. La pose de clôtures est terminée au niveau des réservoirs de Brunville, Criel-sur-Mer (Yauville), Etalondes et St Pierre en Val. Pour le réservoir de Bazinval, l'abattage d'arbres doit au préalable être réalisé par l'ONF.

Brunville : Effondrement sept 2023

Le Bureau d'étude, Alise Environnement, est passé sur site le 23/01. 2 interventions sont prévues

Phase 1 (optionnelle) : Sécurisation provisoire de l'effondrement par le comblement de ce dernier avant de réaliser des investigations supplémentaires (1 500 €).

Phase 2 : Réalisation de forages destructifs. Cette investigation a pour but de déterminer l'origine de l'effondrement, de lever le risque en cas d'absence d'anomalie ou de modifier le périmètre de sécurité lié à l'effondrement (11 515 €).

Une demande de subvention est à faire. Le projet d'installation d'une unité de décarbonatation par la commune de Petit Caux est mis en suspens le temps d'obtenir les résultats.

Programme d'actions suite aux études des Bassins d'Alimentation de Captages (BAC) de Criel-sur-Mer, Touffreville-sur-Eu et Villy-sur-Yères : 82^{ème} tranche

Dans le cadre du Programme d'actions suite aux études des bassins d'alimentation de captage et aux arrêtés de DUP (Déclaration d'Utilité Publique), l'objectif est de constituer une réserve foncière pour l'échange avec des terrains du périmètre rapproché des captages. La dernière candidature posée par le syndicat concernait l'acquisition de 8 hectares sur la commune de Mesnil-Réaume. La SAFER a transmis un avis défavorable le 07 février 2024. Un courrier va être envoyé à la SAFER pour une demande de rendez-vous.

Une nouvelle candidature va être adressée pour l'acquisition de parcelles représentant 10 hectares, dans le périmètre rapproché de Criel-sur-Mer /Touffreville-sur-Eu.

Renouvellement des conduites d'eau potable : 90^{ème} tranche

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux se rapportent à des conduites PVC avec un risque CVM (chlorure de vinyle monomère) à Bailly-en-Rivière (Rue de la Clapauderie) Cuverville-sur-Yères (Rougecamp) Fresnoy-Folny (Route des Jonquières) et St-Martin-le-Gaillard (Rue de la Croix de Pierre). Ces travaux seront réalisés par l'entreprise SARC et démarreront début mars à Bailly-en-rivière, si les conditions météorologiques le permettent.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Bailly en Rivière	Rue de la Clapauderie	CVM	110ml
Cuverville sur Yères	Rougecamp	CVM	2100ml
Fresnoy Folny	Route des Jonquières	CVM	120ml
St Martin le Gaillard	Rue de la Croix de Pierre	CVM	190ml

Renouvellement des conduites d'eau potable : 92^{ème} tranche

La maîtrise d'œuvre est assurée par Sylvain GODU. Les travaux consistent au renouvellement de conduites «fuyardes». Les travaux de la tranche ferme concernent Beauchamps (Route d'Embreville et Rue d'Incheville), Villy-sur-yères/Fresnoy-Folny (La Brillanderie), Avesnes-en-Val (Blanques), ceux de la tranche optionnelle 1, Avesnes-en-Val (Blanques) et ceux de la tranche optionnelle 2, Millebosc (Route de la forêt). La demande de subvention va être envoyée. Un rendez-vous est prévu le 21/02 avec l'agence de l'eau.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Tranche ferme			
Beauchamps	Route d'Embreville	Fuite	700ml
Beauchamps	Rue d'Incheville	Fuite	310ml
Villy/Fresnoy	La Brillanderie	Fuite	1800ml
Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	750ml
Tranche optionnelle 1			
Avesnes en Val	Hameau de Blanques	Fuite	1000ml
Tranche optionnelle 2			
Millebosc	Rue de la forêt	Fuite	380ml

Renouvellement des conduites d'eau potable : 93^{ème}

Les travaux consistent au renouvellement de conduites d'eau potable à Criel sur Mer, rue de la libération et rue de la plage. Ces travaux sont liés aux travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, prévus dans le cadre de la 126^{ème} tranche. Le réseau d'eau potable date de 1934.

Commune	Rue	Risque	Linéaire
Criel sur Mer	Rue de la Libération	Fuite	700ml
Criel sur Mer	Rue de la plage	Fuite	310ml

La Maitrise d'oeuvre est assurée par Sylvain GODU. Des contrôles de branchement ont été réalisés entre le 15 novembre et le 20 décembre. Le levé topographique a été réalisé. La consultation pour les études géotechniques est en cours. Une réunion est prévue le 19/02 avec l'exploitant. L'objectif est de lancer la consultation pour les travaux en mars.

Recherche de la Chroridazone desphenyl (Courrier ARS juin 2023) – Etude de faisabilité et fiabilité

Une consultation a été lancée pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage ayant pour objet une étude de faisabilité et fiabilité sur la qualité et la quantité de la ressource en eau. Une offre a été remise pour un montant de 21 750 € par Aqua Enviro'. Il est proposé de retenir cette offre qui correspond au montant estimé.

Les objectifs de l'étude sont les suivants :

- Le suivi de la qualité (DCE) sur les cinq captages (eaux brutes) ;
- La recherche et la caractérisation d'une nouvelle ressource en eau ;
- La réalisation des études BAC pour les deux captages qui en sont dépourvus (Incheville, Envermeu) Acquisition de connaissances ;
- Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE).

❖ Assainissement Collectif

Concession de service public d'assainissement collectif

Le territoire du syndicat est partagé entre les deux entreprises. Le système d'assainissement de Criel-sur-Mer est géré par la CFSP, dont le numéro d'appel d'urgence est le 09 69 39 56 34. Les communes concernées sont Assigny, Baromesnil, Brunville, Criel, Etalondes, Flocques, Guilmécourt, St Pierre en Val (une partie), St Rémy Boscrocourt, Touffreville. Le numéro d'appel d'HYDRA est le 02 35 17 60 30 pour les communes suivantes : Bailly, Bazinval, Cuverville, Fresnoy, Gouchaupré, Guerville, Incheville, Intraville, Longroy, Melleville, Le Mesnil-

Réaume, Monchy, St Ouen, St Pierre, St Quentin, Sept-Meules et Tourville-la-Chapelle. La prochaine réunion trimestrielle se déroulera le 19 mars 2024. Les élus sont invités à faire part aux services du syndicat de tout dysfonctionnement.

Diagnostic d'assainissement – Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules : 122^{ème} tranche

Le diagnostic du système d'assainissement sur les communes de Cuverville-sur-Yères, Fresnoy-Folny, Sept-Meules, est assuré par le Groupement Aqua Enviro/Sogeti/Expea. La campagne de mesures avait été reportée en raison du niveau de nappe et des conditions pluviométriques. Une reconnaissance de terrain a eu lieu le 6 mars 2023. Le matériel a été posé d'avril à juin à Cuverville et Fresnoy. Des contrôles de raccordement à l'assainissement collectif ont été réalisés en aout dernier à Fresnoy (essais à la fumée). La présentation des 1ers résultats de l'étude (phase 2) s'est déroulée le 29 septembre. Des contrôles de branchement à l'assainissement collectif ont été réalisés à Fresnoy en décembre. Des passages caméra et contrôles vont être réalisés à Sept-Meules fin février et début mars. La présentation finale de l'étude se déroulera en mars.

Réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer : 126^{ème} tranche

La Maitrise d'oeuvre des travaux de réhabilitation du réseau du bourg de Criel-sur-Mer est assurée par Sylvain GODU. Des contrôles de branchement à l'assainissement collectif ont été réalisés entre le 15 novembre et le 20 décembre. Le levé topographique a été réalisé. La consultation pour les études géotechniques est en cours. Nous n'avons pas les plans des réseaux sur la place. Une réunion est prévue le 19/02 avec l'exploitant. L'objectif est de lancer la consultation pour les travaux en mars.

Réhabilitation de la STEP de Cuverville-sur-Yères : 128^{ème} tranche

La fosse de la STEP de Cuverville sur Yères présente un risque de rupture, mis en évidence dans le cadre du diagnostic d'assainissement de Cuverville-sur-Yères. L'assistance à Maitrise d'ouvrage est assurée par Aqua Enviro'. L'appel à candidature pour les travaux a été lancé le 19/10/2023. 2 candidats ont été retenus. Ils ont apporté un complément à leur candidature le 20/11. Le délai de remise d'offre a été reporté au 15/01/2024, à la demande des candidats. L'Audition s'est déroulée le 22/01/2024. Des questions ont été posées les 23/01 et 02/02. Une nouvelle campagne de mesure est réalisée du 13 au 15/02. Une visite de STEP a eu lieu le 13/02 pour étudier 2 types de stations (microstation, filtre biologique) La capacité de la station peut être revue à la baisse. Il va être proposé aux délégués de valider un montant maximum de marché dans l'attente des résultats pour déterminer la capacité de la Station. Les offres vont être ajustées par rapport à ce résultat. La prise de délibération ce jour permettra d'envoyer au plus tôt à la DDTM le porté à connaissance préalable à la réalisation des travaux qu'il serait souhaitable de débiter à l'automne.

❖ Assainissement Non Collectif (ANC)

Marché de prestations de services contrôles et entretien :

Les **contrôles** de l'ANC sont gérés en interne depuis le 1^{er} octobre 2022 et non plus en prestation de services. La ligne directe du service Assainissement Non Collectif du syndicat est le 02 35 82 55 55.

375 contrôles ont été réalisés en 2023 et 49 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Actuellement des relances sont adressées pour les 24 demandes de contrôles restées sans réponses sur la commune de Criel-sur-Mer.

Des contrôles sont prévus à Avesnes-en-Val du 19 février au 13 mars puis à Bailly-en-Rivière, et Douvrend.

La prestation de service d'**entretien** est assurée par HALBOURG Vidange pour les usagers qui ont signé avec le syndicat une convention d'entretien. Les coordonnées en dehors des horaires d'ouverture du syndicat sont les suivantes : 02 35 83 22 93 et les n° d'astreinte sont : 06 29 43 25 51 ou 06 03 42 97 44.

Réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

20^{ème} tranche – 15 sites : Les travaux sont terminés. Les subventions sont en attente de réception pour solliciter le solde aux particuliers.

21^{ème} tranche – 12 sites : Les travaux de réhabilitation de 12 sites ont débuté en octobre dernier. 3 chantiers ont été réalisés. Les travaux, à l'arrêt depuis début novembre, reprendront en 2024 en fonction des conditions météorologiques.

22^{ème} tranche – 23 sites : les demandes de subventions – aux financeurs ont été adressés début février. Les travaux débiteront au 2nd semestre 2024.

23^{ème} tranche : Les inscriptions sont en cours. 10 conventions d'étude ont été reçues. Une réunion publique sera organisée le 20 février sur la commune d'Avesnes en Val.

Etude pour la prise de compétence eau et assainissement par les Communautés de Communes (CC) à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Le périmètre du syndicat s'étend sur 4 Communautés de Communes :

- Villes Sœurs (14 communes), laquelle a lancé une consultation ;
- Falaise du Talou (13 communes), pour laquelle une étude est en cours ;
- Londinières (4 communes),
- et Blangy Aumale (2 communes) pour lesquelles nous ne savons pas si une étude est prévue.

Actuellement deux possibilités sont à envisager :

- Prise de compétence communautaire avec organisation communautaire uniformisée ;
- Gestion par « syndicats existants » : Représentation-substitution de la communauté de communes dans chacun des syndicats existants. Le périmètre de certains syndicats pourrait être étendu.

N°2024/02

FINANCES – Eau Potable - Rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Les travaux à prévoir nécessitent la souscription d'un d'emprunt de 1 100 000 €.

Il a été proposé par les membres du bureau, d'augmenter le prix de l'eau de 0.15 €/m3 pour préserver la capacité d'autofinancement du syndicat au vu de la masse importante de travaux à prévoir en 2024 et à l'avenir. Cette proposition sera faite aux délégués du syndicat lors d'une prochaine assemblée.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Eau Potable relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

N°2024/03

FINANCES – Assainissement Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Collectif relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

N°2024/04

FINANCES – Assainissement Non Collectif - Rapport d'orientations budgétaires 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2312-1,

Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par le Président,

Au sein des EPCI comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants, un débat d'orientations budgétaires, qui s'appuie sur le rapport présenté par le Président, doit avoir lieu au sein de l'assemblée délibérante sur les orientations générales du budget dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Monsieur le Président présente le rapport d'orientations budgétaires.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires du service Assainissement Non Collectif relatif à l'exercice 2024, sur la base du rapport annexé à la présente délibération.

N°2024/05

FINANCES – Assainissement Non Collectif – Procédure de relance des contrôles d'installations

Par délibération du 14/12/2017, le Comité Syndical a adopté une procédure de relance des contrôles d'installations d'Assainissement Non Collectif, qui n'a pu être mise en œuvre.

Considérant qu'un nombre important d'installations d'assainissement non collectif ne sont pas contrôlées, en raison de l'absence des propriétaires aux rendez-vous de contrôle fixés, il est proposé de mettre en œuvre une procédure de relance des contrôles avec application d'une pénalité.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la procédure suivante de relance de contrôles de diagnostic ou de bon fonctionnement d'installations d'Assainissement Non Collectif :
 - Envoi de 2 courriers de proposition de rendez-vous de contrôle d'installation avec le propriétaire ;
 - A défaut de présence du propriétaire ou d'un représentant aux rendez-vous, envoi d'un courrier en recommandé avec avis de réception ;
 - A défaut de présence du propriétaire ou d'un représentant au rendez-vous proposé suite au courrier recommandé, application d'une pénalité financière correspondant au coût de contrôle majoré de 100%.

N°2024/06

FINANCES – Cybersécurité – Demande de subvention

Dans le cadre du plan France Relance mis en œuvre par le Gouvernement, les Centres de Gestion de la fonction publique territoriale du Calvados et de la Seine-Maritime ont répondu conjointement à un appel à projet de l'ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information), visant à soutenir les communes et les établissements publics locaux dans l'acquisition de solutions simples de cybersécurité. Il s'agit concrètement d'apporter une aide financière aux petites structures qui souhaitent élever le niveau de sécurité de leurs outils informatiques et numériques.

Les Établissements publics locaux (communautés de communes, syndicats de communes et autres) dont la population agglomérée est inférieure ou égale à 30 000 habitants sont bénéficiaires.

L'aide financière est accordée aux collectivités et établissements bénéficiaires **à hauteur de 50% du coût TTC** d'achat et/ou de mise en place des solutions mentionnées ci-après :

- Achat d'un nom de domaine sécurisé pour une durée minimale de 3 ans
- Création et hébergement de boîtes mails sécurisées pour une durée minimale de 3 ans
- Acquisition et mise à jour d'antispam pour une période minimale de 3 ans
- Acquisition et mise à jour d'antivirus pour une période minimale de 3 ans
- Acquisition et mise en place de gestionnaires de mots de passe
- Mise en place de sauvegardes sécurisées et souveraines pour une période minimale de 3 ans
- Mise en place de solutions d'authentification forte

Les demandes de subvention sont à formuler avant le 30 septembre 2024, avant l'engagement des prestations. L'accord de subvention donne lieu à la notification d'une convention de subvention. Tout commencement d'exécution des prestations avant la notification de l'accord de subvention ferait perdre le bénéfice de l'aide sollicitée. Les prestations doivent être réalisées au plus tard trois (3) mois après la notification de la convention de subvention.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **D'autoriser** le Président à solliciter auprès du Centres de Gestion de la fonction publique territoriale une subvention pour la mise en place de solutions de cybersécurité.
- **D'autoriser** le Président à signer tout document y afférent, ainsi qu'à mettre en œuvre les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMANDE PUBLIQUE – Assainissement Collectif – restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères – Marché de conception réalisation

Le Président rappelle les problèmes rencontrés sur la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères. Compte tenu de la situation sanitaire et de l'urgence des travaux de restructuration de la station et considérant les spécificités techniques de cette opération (continuité de service, disponibilité foncière réduite, milieu récepteur...), le Comité Syndical, par délibération du 14 septembre 2023, a autorisé le Président à engager une procédure restreinte de conception réalisation pour la restructuration de la station.

Le Syndicat a lancé une consultation en procédure adaptée restreinte afin de retenir une entreprise pour effectuer la mission de conception réalisation de restructuration de cette station dans le cadre de la 128^e tranche. Le marché a été publié au BOAMP le 19/10/2023. La date de remise des candidatures a été fixée au 09/11/2023. 2 candidatures ont été réceptionnées dans le délai imparti et retenus : groupements LHOTELIER EAU HYDRA / VERDI et SADE CGTH/ SOGETI

La demande de remise d'offre a été adressée à ces 2 candidats, le 23/11/2023 et la date limite de remise des offres fixée au 15/01/2024. 2 candidats ont fait parvenir une offre dans le délai imparti : groupements SADE CGTH/ SOGETI et LHOTELIER EAU HYDRA / VERDI

L'audition des candidats dans le cadre de la négociation s'est déroulée le 22/01/2024. La date limite de réponse aux questions a été fixée au 29/01/2024. Une série de questions a de nouveau été posée le 02/02/2024.

Les critères utilisés pour l'analyse des offres sont les suivants : qualité technique 60%, prix 40%.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de retenir l'offre du groupement dont l'offre sera jugée économiquement la plus avantageuse après réponse aux questions, et au terme de l'analyse technique et financière. Différentes techniques sont proposées. Le montant maximum, compte tenu des offres reçues, sera de 400 000 € HT.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- de **retenir** l'offre du groupement qui sera jugée économiquement la plus avantageuse au terme de l'analyse technique et financière pour effectuer la mission de conception réalisation de restructuration de la station d'épuration de Cuverville-sur-Yères dans le cadre de la 128^e tranche ; Le montant maximum du marché autorisé à la signature est fixé à 400 000 € HT.
- d'**autoriser** Monsieur le Président à signer le marché, ainsi que tout avenant y afférent, à prendre toutes décisions concernant l'exécution et le règlement du marché et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa réalisation,
- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention.

COMMANDE PUBLIQUE – EAU POTABLE – Effondrement de voirie à proximité du réservoir surpression de Brunville - demande de subvention

Suite à l'effondrement de voirie à proximité du réservoir surpression de Brunville, le bureau d'études Alise Environnement a fourni un devis pour la sécurisation provisoire de l'effondrement et la réalisation de forages.

La sécurisation provisoire de l'effondrement consiste au comblement avant de réaliser des investigations et s'élève à 1 500 €. La réalisation de forages destructifs estimée à 11 515 € a pour but de déterminer l'origine de l'effondrement, de lever le risque en cas d'absence d'anomalie ou de modifier le périmètre de sécurité lié à l'effondrement.

Il est proposé de solliciter une subvention auprès du Département de Seine-Maritime à hauteur de 40%.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- d'**autoriser** Monsieur le Président à solliciter le Conseil Départemental de Seine-Maritime pour l'attribution d'une subvention pour la sécurisation provisoire de l'effondrement à proximité sur réservoir de Brunville et la réalisation de forages.

RESSOURCES HUMAINES : Adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Seine-Maritime

Le Centre de Gestion de la Seine-Maritime (CdG 76) assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique paritaire), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) dans les conditions précisées dans la convention-cadre.

Il est rappelé que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

Le Président propose au Comité Syndical de prendre connaissance du dossier remis par le Centre de Gestion de la Seine-Maritime.

L'adhésion du Syndicat aux missions optionnelles prend fin au 31/12/2023.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- **d'adhérer** de nouveau à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **d'autoriser** le Président à signer les actes subséquents (convention d'adhésion à la médecine préventive, formulaires de demande de mission, devis, etc.) .

ADMINISTRATION GENERALE Délégations – Vice-Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 5211-2

Vu la délibération en date du 22 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 2 ;

Vu la délibération en date du 22 juillet 2020 portant élection des Vice-Présidents ;

Vu l'arrêté du 29 juillet 2020 portant délégation de fonctions au 1^{er} Vice-Président ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2023 portant retrait des délégations de fonctions accordées au 1^{er} Vice-Président ;

Le Comité Syndical, par délibération en date du 22 juillet 2020, a élu M. Dany LELONG en qualité de 1^{er} Vice-Président du Syndicat.

Par arrêté du 29 juillet 2020, Monsieur le Président a accordé délégation de fonctions au 1^{er} Vice-Président concernant le domaine suivant : eau potable.

Par arrêté du 22 décembre 2023, Monsieur le Président a retiré, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'ensemble des délégations de fonctions qu'il avait accordées au 1^{er} Vice-Président.

Conformément à l'article L. 2122-18 du Code Général des Collectivités territoriales, applicable aux EPCI par renvoi de l'article L. 5211-2 du même Code, lorsque le Président a retiré les délégations qu'il avait données à un Vice-Président, le Comité Syndical doit se prononcer sur le maintien du Vice-Président dans ses fonctions.

Par conséquent, il est demandé au Comité Syndical de se prononcer pour ou contre le maintien de M. Dany LELONG dans ses fonctions de Vice-Président du syndicat.

Les modalités de vote sont les suivantes :

- Le vote « POUR LE MAINTIEN » : Il est maintenu dans ses fonctions de Vice-Président
- Le vote « CONTRE LE MAINTIEN » : Il perd sa qualité de Vice-Président.

Le vote a lieu au scrutin public

1er tour - Résultats :

- Pour le maintien : 1 voix
- Contre le maintien : 19 voix
- Abstentions : 24.

Le Comité Syndical, après avoir voté, au scrutin public, décide de :

- **ne pas maintenir** M. Dany LELONG dans ses fonctions de 1er Vice-Président du Syndicat.

Compte tenu du résultat du vote, sur proposition du Président, le Comité Syndical accepte à l'unanimité l'ajout, à l'ordre du jour, du point suivant :

- **ADMINISTRATION GENERALE – maintien du nombre de Vice-Présidents**

N°2024/11

ADMINISTRATION GENERALE – maintien du nombre de Vice-Présidents

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2122-18 et L. 5211-2
Vu la délibération en date du 22 juillet 2020 fixant le nombre de Vice-Présidents à 2 ;

Par délibération du 22 juillet 2024, le Comité syndical a fixé à 2 (deux) le nombre de Vice-Présidents du Syndicat Intercommunal d'Eau et d'Assainissement Caux Nord Est.

Le Comité Syndical a décidé, ce jour, de ne pas maintenir le 1^{er} Vice-Président dans ses fonctions. Il convient de maintenir ou réduire le nombre de postes de Vice-Présidents.

Sur proposition du Président, après en avoir délibéré, le Comité Syndical, décide, par 42 voix pour et 2 abstentions :

- **de maintenir** le nombre de postes de Vice-Présidents à deux.

L'élection d'un Vice-Président sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

QUESTIONS DIVERSES

Les délégué(e)s sont invité(e)s à faire part de toute question ou remarque sur le service public d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif. Aucune question n'est posée.

Lieu de la prochaine réunion de comité syndical

La prochaine assemblée se déroulera à Monchy-sur-Eu.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h15

Le Président

Le secrétaire de séance

Martial FROMENTIN

Malo BIARD